

Info Presse

Douze stagiaires calédoniens, âgés de 20 à 31 ans, ont passé plus de douze mois en formation en métropole afin d'obtenir leur Brevet de technicien supérieur en maintenance et après-vente des engins de travaux publics et de manutention (BTS MAVETPM). Ils sont rentrés en Nouvelle-Calédonie au mois d'avril. Neuf d'entre eux ont obtenu leur BTS (soit 75% de réussite). Neuf ont trouvé un emploi (huit diplômés, un non diplômé) dans les entreprises locales.

Cette formation répond à la volonté du gouvernement de faire de la formation professionnelle un outil stratégique de développement économique et social en favorisant l'emploi local.

Pour permettre à son économie de disposer à court et moyen terme des qualifications et compétences adaptées aux perspectives de développement de la Nouvelle-Calédonie, le gouvernement s'est en effet engagé dans un effort considérable et ciblé de formation professionnelle et en a fait une de ses priorités.

Le contexte

Au moins d'août 2008, les professionnels de la maintenance des engins miniers (entreprises minières disposant d'un parc d'engins et entreprises de maintenance sous-traitantes) ont sensibilisé le gouvernement au manque de main-d'œuvre qualifiée sur le métier de technicien et technicien supérieur en maintenance d'engins miniers.

Plusieurs réunions de concertation entre ces professionnels et la direction de la formation professionnelle continue (DFPC) ont permis de mettre en place une formation en métropole. Le Greta du Tarn, au lycée Jean-Jaurès de Carmaux (81), a donc organisé une session spécifique de formation menant à l'obtention du BTS MAVETPM. Douze stagiaires, âgés de 20 à 31 ans, ont été sélectionnés par l'Institut pour le Développement des Compétences en Nouvelle-Calédonie (IDC-NC) pour suivre une formation du 16 février 2009 au 31 mars 2010.

Le profil du métier

Le technicien supérieur d'engins de chantiers est en charge de la gestion du plan de maintenance prévisionnelle d'un parc d'engins, soit au sein d'une entreprise minière ou de

travaux publics, soit au sein d'une entreprise sous-traitante. Il s'agit d'une activité alliant compétences techniques et compétences relationnelles.

Il établit des diagnostics et réalise des opérations de maintenance préventive et corrective. Il lui est donc nécessaire de maîtriser les technologies hydrauliques, mécaniques et pneumatiques, de même qu'il lui est nécessaire de posséder des connaissances approfondies en électronique et de maîtriser la langue anglaise, la plupart des constructeurs d'engins utilisant cette langue dans leur guide. Il doit également maîtriser l'outil informatique, nécessaire à l'activité de diagnostic et aux tâches administratives attachées au métier.

Il prévoit les plans d'approvisionnement en équipements et pièces de rechange liés au plan de maintenance et doit donc posséder le sens de la rigueur organisationnelle, afin de pouvoir répondre en permanence aux besoins de remplacement de matériels, prévus et ponctuels.

Dans le cadre d'une activité de sous-traitance, il est en charge de la gestion des relations avec les clients, entreprises minières ou de travaux publics, ce qui suppose une capacité d'accueil, d'écoute, et une aptitude à émettre des propositions allant dans le sens de la relation commerciale.

Une formation diplômante

La formation mise en œuvre est un brevet de technicien supérieur en maintenance et après-vente des engins de travaux publics et de manutention. Il s'agit d'un diplôme de niveau III, visant les compétences liées au métier de technicien supérieur, la capacité à organiser son activité et celle d'une équipe, et la maîtrise des compétences techniques liées à cette activité.

Un partenariat actif

L'organisation et la mise en œuvre de cette opération ont été possibles grâce à la détermination des professionnels de la maintenance des engins et de la Nouvelle-Calédonie à travailler ensemble, et à poursuivre des objectifs communs : le développement économique et la promotion de l'emploi local.

Il faut également souligner la réactivité et l'implication du Greta du Tarn, qui, dans sa préparation de l'arrivée des stagiaires en métropole et dans leur prise en charge tout au long de la formation, a offert les meilleures conditions d'accueil et de séjour au groupe. De la même manière, les dispositions de prise en charge pédagogique des stagiaires ont permis d'optimiser leurs chances de réussite.

Les stagiaires ont bénéficié, en outre, de l'appui du réseau des entreprises identifiées pour la recherche de leur stage en entreprise durant la formation.

Par ailleurs, plusieurs opérateurs agissant pour le compte de la Nouvelle-Calédonie ont assuré un soutien logistique aux stagiaires :

- LADOM, en charge du versement à chaque stagiaire d'une prime d'installation d'environ 90 000 CFP, et du versement d'une indemnité mensuelle d'environ 65 000 CFP.
- L'ACESTE CNAM, en charge du paiement des frais afférents à l'hébergement des stagiaires, et des relations avec l'agence de location gestionnaire des logements.
- L'IDC-NC, en charge du recrutement de stagiaires, et de la constitution de leurs dossiers d'indemnisation et de transports.

Le dispositif « passeport mobilité » a pris en charge les billets d'avion des stagiaires.

Un financement important

Le coût global de l'opération a été d'environ 59 000 000 F, répartis entre :

- les coûts de formation et d'accompagnement, ainsi que les coûts d'intendance pendant les périodes en entreprise (environ 36 000 000 F) ;
- l'hébergement (environ 7 000 000 F) ;
- le transport (5 000 000 F) ;
- les primes d'installation et les indemnités (11 000 000 F).

Les perspectives

Au vu des résultats de l'opération et de la pérennité des besoins, exprimés par les professionnels lors de nouvelles rencontres, une opération similaire pourra être organisée en 2011. Le Greta du Tarn a déjà été approché pour envisager la mise en œuvre de cette nouvelle opération.

Par ailleurs, la Nouvelle-Calédonie envisage de créer localement les moyens de former des techniciens de maintenance des engins de chantier de niveau IV (niveau baccalauréat), dont les besoins sont évalués entre 20 et 30 par an par les professionnels. Des rencontres entre les professionnels, la Nouvelle-Calédonie et un opérateur de formation ont d'ores et déjà permis de définir les contours de cette future formation, qui sera selon toute vraisemblance sanctionnée par un certificat de qualification professionnelle (CQP, diplôme créé localement par les professionnels du secteur).

Contact presse : Eve-Lyne Monnié,
coordonnatrice à la Direction de la
formation professionnelle continue.
Tél. : 819 193